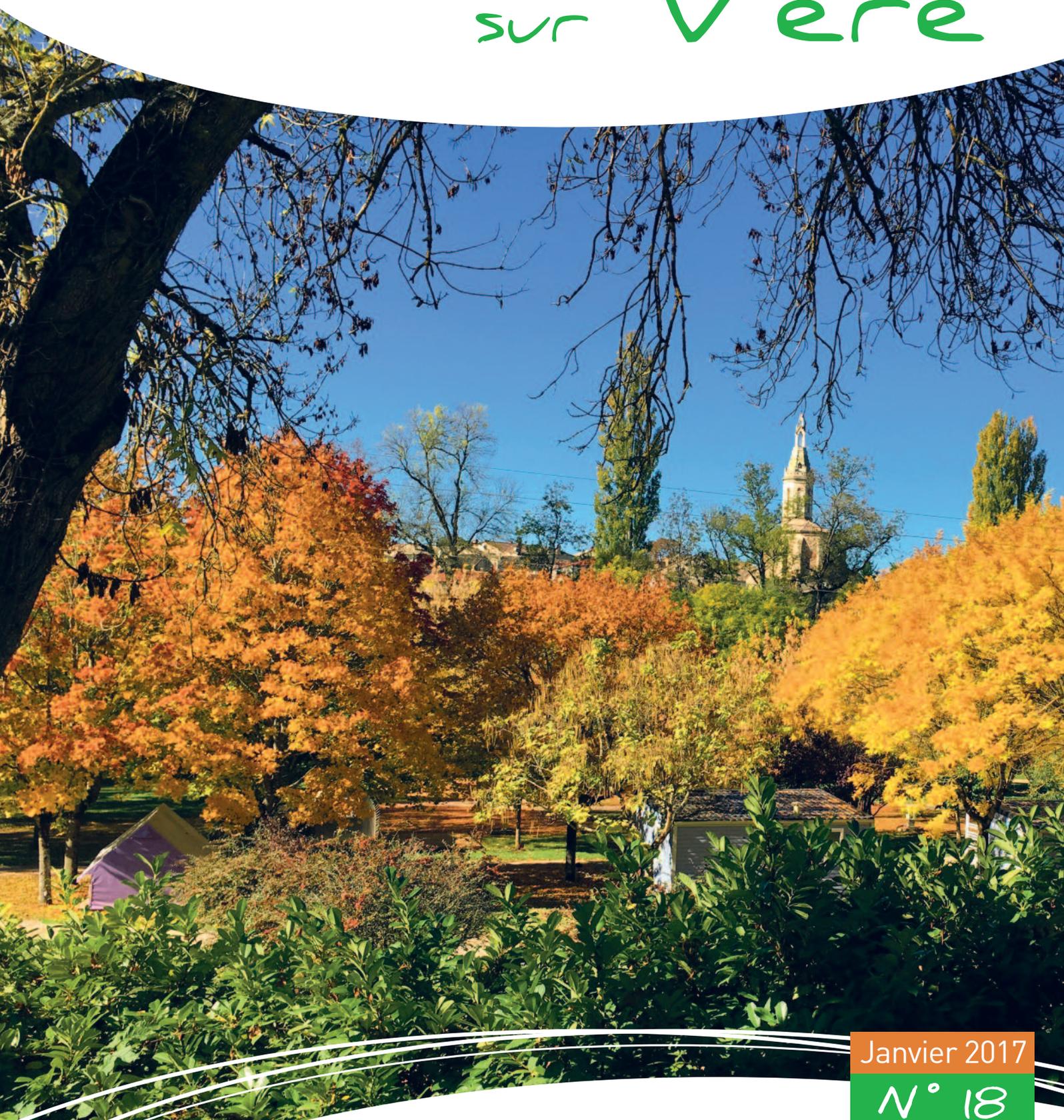




Cahuzac

sur Vère



Janvier 2017

N° 18

Infos pratiques

CONTACT MAIRIE

Vous pouvez joindre la mairie :

- ✓ par téléphone : **05 63 33 90 18**
- ✓ par courriel : **mairie.cahuzacsurvere@wanadoo.fr**

Vous pouvez vous informer aussi :

- ✓ sur le site internet de la mairie : **<http://www.cahuzac-sur-vere.fr>**
- ✓ ou sur la page Facebook :
« **Village de Cahuzac sur Vère** »



HORAIRES MAIRIE

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Du 1^{er} juillet au 31 août, fermeture le jeudi après midi.

CONTACT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VÈRE GRÉSIGNE-PAYS SALVAGNAÇOIS

Adresse : Rue La Fayette, 81140, Castelnau de Montmiral.
Tel : 05 63 81 48 15

ASSISTANTE SOCIALE

M^{me} LAVIGNE assure une permanence à la mairie les 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h à la Mairie. Son bureau doit déménager prochainement dans les locaux de l'Agence postale.
Tél pour rendez-vous : 05 63 81 21 81

SANTÉ

Groupe Médical

Rue du Pigeonnier, en face de l'école Prim'Vère de Cahuzac
Médecine Générale

Docteurs Esquevin et Sabadie : 05 63 33 92 52

Cabinet des infirmières

M^{mes} Chaucot, Giorgiutti, Mazières et Montels : 05 63 33 91 10

Kinésithérapeutes : M. Vaissières et Piludu : 05 63 40 15 57

Podologue : M^{me} Gascon : 2 jours par semaine

Diététicienne : M^{me} De Rathsamhausen :

mardi de 8h à 14h : 07 81 51 21 10

Rue du Barry

Chirurgien Dentiste : Docteur Rochette / 05 63 40 15 57

En cas d'absence de votre médecin : appelez le **39 66**

Liste des pharmacies de garde : appelez le **32 37**

CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. Vialar reçoit le 1^{er} jeudi de chaque mois.

S'adresser à la mairie de Castelnau de Montmiral pour prendre rendez-vous : Tél : 05 63 33 10 18

HORAIRES POSTE

L'agence postale est ouverte tous les matins, sauf le mardi matin, de 9 h à 12 h.

MÉDIATHÈQUE

Horaires habituels d'ouverture au public : les mercredis et samedis de 9h30 à 12h et les mardis de 14h30 à 17 heures.

Tel : 05 63 33 91 72

HALTE GARDERIE

de l'association « Le Ballon Voyageur » : accueil des enfants de 3 mois à 5 ans, les lundis, mercredis et vendredis de 8h 45 à 12h 15 dans les locaux de l'ancienne école de Cahuzac sur Vère, et le mardi matin aux mêmes horaires, à l'accueil Petite Enfance de Castelnau de Montmiral (Mairie annexe).

Tél : 05 63 33 10 47, ou 05 63 40 51 46 . ballonvoyageur@free.fr

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Pour la carte identité : pièces à fournir à la mairie du domicile : Formulaire de demande + 2 photos + justificatif de domicile récent à votre nom + un acte de naissance si pas de carte sécurisée présentée + une ancienne carte si renouvellement ou modification + un timbre fiscal de 25 € si perte ou vol de la carte.

Pour le passeport : s'adresser au Commissariat de Gaillac.

RECENSEMENT MILITAIRE

Attention ! Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à partir du jour de leurs 16 ans.

Cette formalité est indispensable pour s'inscrire au permis de conduire et aux examens.

INSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales seront reçues à la mairie jusqu'au 31 décembre 2016 dernier délai .

Conditions pour être inscrit : avoir son domicile dans la commune, ou payer la taxe foncière depuis 5 ans, ou y avoir sa résidence depuis 6 mois. Pour les ressortissants de la Communauté Européenne, les règles sont les mêmes. Possibilité de s'inscrire sur 2 listes (pour les élections municipales et pour le parlement européen). **Pour les jeunes de 18 ans**, un courrier vous est adressé par la mairie stipulant que vous devez vous présenter au secrétariat avec la carte d'identité et un justificatif de domicile afin de valider votre inscription.

RAPPEL INSCRIPTION ÉCOLE

Les enfants de 3 ans, ou plus, en 2016 devront se faire inscrire à l'école et à la Communauté de Communes pour la rentrée de septembre.

Adresse : Rue des Ecoles, 81140, Cahuzac sur Vère,
Téléphone : 05 63 33 91 89

STATIONNEMENT RUE DU BARRY

La municipalité rappelle que, dans la rue du Barry, rue étroite et commerçante, le stationnement est limité à 5 minutes.

Les voitures ne doivent donc pas y être garées en permanence. Pour cela, le Mercadial tout proche est le parking adapté.



DÉCHETTERIES

Vous pouvez aller déposer vos déchets divers dans les déchetteries de Gaillac ou de Castelnau de Montmiral :

Horaires d'ouverture :

Gaillac : du Lundi au Samedi, de 8 h à 12h et de 14h à 17h50.

Castelnau : mercredi 9h-12h, jeudi 14h-18h, samedi 9h-12h et 14h-18h. Le dépôt de déchets est gratuit pour les particuliers.

Vous pouvez aussi retirer gratuitement du compost 100% végétal à la Déchetterie de Castelnau.

« LA P'TITE FRIPERIE »

Une équipe de bénévoles récupère les vêtements dont vous ne voulez plus, les restaure et les revend à un prix symbolique.

Horaires :

Adresse : route de Gaillac, Cahuzac sur Vère

TRI SÉLECTIF ET SACS JAUNES

Les sacs sont à retirer au secrétariat de mairie. Ils sont recyclables et doivent être utilisés seulement pour les bacs jaunes après tri sélectif du contenu. Ils vous seront remis **gratuitement** : 2 rouleaux par an et par foyer. Pour tout renseignement, contactez la Communauté de Communes au 05.63.814.815.



Le Mot du maire

Michel Bonnet
Maire de Cahuzac-sur-Vère

sommaire n° 18

Lorsque ce bulletin vous parviendra, nous serons à quelques jours de changer de communauté de communes. En effet notre entité « COMMUNAUTE DE COMMUNES VERE GRESIGNE PAYS SALVAGNACOIS » n'existera plus à partir du 31 décembre 2016 et devient l'AGGLO (elle n'a pas encore de nom) !

Nous fusionnons avec Tarn et Dadou (englobant entre autre Gaillac Graulhet et Lisle sur Tarn) et CORA (englobant Rabastens et Couf-fouleux). Nous passons de 7 800 habitants à 69 000, de 17 communes à 63 et de 70 salariés à plus de 600 !

Beaucoup de choses vont changer dans le fonctionnement de nos communes rurales, en voici 4 exemples :

- Les écoles, le périscolaire et l'extrascolaire, la restauration : le tout au 1^{er} janvier 2017 sera géré entièrement par la nouvelle entité dont le siège est à Técou.
- La voirie communale et intercommunale : l'entretien des rues et des routes, le rebouchage de nids de poule, la réfection des bandes de roulement, les fossés, le faucardage etc. seront gérés par l'Agglo et non plus par notre commune au travers de notre atelier voirie intercommunal.
- Les ordures ménagères, elles aussi dépendront de l'Agglo. Notre médiathèque sera alimentée en partie par l'Agglo : elle sera toujours gérée par notre association, mais développée par l'Agglo comme toutes les médiathèques qui sont aujourd'hui sur son territoire.
- La petite enfance et le CLSH passent aussi sous le fonctionnement de l'Agglo.

Notre commune ne se contentera pas de subir cette fusion ; elle va prendre sa place et toute sa place dans ce grand complexe où vont siéger 100 élus qui éliront eux même 15 vice présidents et autant de délégués.

Plus près de nous, nous avons le plaisir d'accueillir une jeune pharmacienne M^{me} Marie EL OIDI qui remplace M^{me} Laspalles et M. Dayrens depuis le 1^{er} décembre.

Nous aurons le plaisir de vous la présenter lors de la cérémonie des vœux le vendredi 6 janvier 2017 à 18 h 30 à la salle des fêtes.

Lors de cette cérémonie nous aurons aussi la joie d'honorer un champion de France « d'équitation western » M. LLINAS Christophe.

Nous clôturerons la soirée en vous présentant la nouvelle mouture du Site Internet de la commune et le défibrillateur (à la disposition du public) que la municipalité a acheté : nous l'avons positionné sous le hall de la mairie. Nous souhaitons que personne n'ait à s'en servir, mais par contre nous savons qu'il peut sauver des vies en cas d'arrêt cardiaque. Son maniement est simple et automatique.

Chères et chers cahuzacois, Bon Noël à vous tous, Bonne Année, de la part du Conseil Municipal et de moi-même.



Infos pratiques 02

Mot du maire 03

Infos communales 04-09

Actions communales 10-11

Le CME 12

Infos CCVG-PS 12-13

Culture et animations 14-15

Retour en images 16



M. le Maire
et les Conseillers Municipaux
de Cahuzac-sur-Vère
vous présentent leurs

Meilleurs Vœux pour l'année 2017

et vous invite à la **Cérémonie des Vœux**
qui aura lieu le **Vendredi 6 janvier 2017 à 18h30**
à la Salle des Fêtes de Cahuzac-sur-Vère.



Compte rendu

des réunions du Conseil Municipal



SEANCE DU 24 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, Maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Benoît MARCOUL
Ernest GIORGIUTTI - Jean-Paul HUC - Jean-Pierre ROZIERES - Jean-Fabien SAGE
M^{mes} Nathalie PHILIPPE - Céline BEGIN - Adeline CARRENO - Catherine ESQUEVIN - Corinne CALVIERE
Jacqueline GASSIN - Delphine CALICIS.
Absent excusé : Olivier BOUTIN -Benoît MARCOUL a donné procuration à Jacqueline GASSIN
Karine BERTRAND a donné procuration à Jean-Fabien SAGE.
Secrétaire : Delphine CALICIS



- Achat de la parcelle J n° 1655 d'une superficie de 653 m² à l'euro symbolique pour permettre la construction de maisons partagées en partenariat avec l'association Ages sans frontière,
- Bail à construction de la parcelle J n° 1040 d'une superficie de 643 m² pour 30 ans au tarif de 50 € par an pour permettre la construction de 3 maisons partagées,
- Validation du marché des travaux pour la maison des associations comme suit :

LOT 1 : VRD - Gros œuvre - Démolition - Charpente	
St Michel construction	25 350.80 €
LOT 2 : Plâtrerie isolation	
Massoutier	15 411.42 €
LOT 3 : Menuiseries extint	
CABANEL	15 464.50 €
LOT 4 : Electricité - VMC - Chauffage - climatisation	
TRIO ELEC	12 310.50 €
LOT 5 : Plomberie	
SAS Derousseau	1 959.33 €
LOT 6 : Peinture - sols souples	
Lacombe	7 933.31 €
TOTAL	78 429.86 €
- Changement du lieu de bureau de vote : Ecole Prim'Vère, 1 rue des écoles à compter du 1^{er} janvier 2017.

SEANCE DU 14 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le quatorze juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, Maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Olivier BOUTIN
Benoît MARCOUL - Ernest GIORGIUTTI - Jean-Paul HUC - Jean-Pierre ROZIERES - Jean-Fabien SAGE
Mmes Karine BERTRAND - Nathalie PHILIPPE
Céline BEGIN - Catherine ESQUEVIN
Corinne CALVIERE - Adeline CARRENO
Jacqueline GASSIN - Delphine CALICIS
Représentés : Catherine ESQUEVIN a donné procuration à Jean-Pierre ROZIERES
Absent : HUC Jean-Paul
Secrétaire : Benoît MARCOUL



- Remboursement de la facture de location de la vaisselle téléthon pour un montant de 123.12 € à l'association 1001 danses,
- Ouverture d'un programme d'un montant de 3 000 € pour la remise à niveau du site internet,
- Report de la date au 31 décembre 2016 pour la procédure de reprise des sépultures sans titre,
- Création d'un poste pour remplacer M^{me} DESFORGES à la Poste pour les congés,
- Ouverture d'un programme pour installation de caméras à l'espace propreté Place du Mercadial pour un montant de 4 000 €.



SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le six septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET
Ernest GIORGIUTTI - Jean-Fabien SAGE
Olivier BOUTIN
Mmes Karine BERTRAND - Nathalie PHILIPPE
Delphine CALICIS - Catherine ESQUEVIN
Corinne CALVIÈRE - Jacqueline GASSIN
Céline BEGIN
Représentés : Adeline CARRENO a donné
procuration à Ernest GIORGIUTTI
Jean-Paul HUC a donné procuration à
Michel BONNET
Benoît MARCOUL a donné procuration
à Jacqueline GASSIN
Absents : Corinne CALVIÈRE
Jean-Pierre ROZIERES
Secrétaire : Nathalie PHILIPPE

- Convention de cotraitance avec M. PHILIPPE en remplacement de M^{me} SABATIE indisponible pour raison de santé,
- Vente d'une partie de la parcelle D n° 987 au prix de 0.60 € par m² à M^{me} LAMIEL,
- Acceptation du devis pour mise en place de 7 interrupteurs horaire pour un montant de 1 190 € permettant d'éteindre la lumière de 23 h à 6 h du matin,
- Fixation des tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :
 - 150 € et 30 € de forfait pour l'électricité pour les cahuzacois
 - 300 € et 30 € de forfait pour l'électricité pour les hors commune
 - de fixer le prix de la location pour la salle du haut de la salle des fêtes
 - 60 € et 15 € forfait électricité pour les cahuzacois
 - 100 € et 15 € forfait électricité pour les hors commune
 - de fixer un forfait annuel pour entretien, électricité et chauffage pour les associations comme suit :
 - De 1 h à 2h d'utilisation par semaine : 50 €
 - De 3 h à 4 h d'utilisation par semaine : 100 €
 - De 5 h à 10 h d'utilisation par semaine : 150 €
 - Au-delà de 10 h : 200 €
 - Gratuit pour les associations utilisant la salle occasionnellement
 - de fixer le prix à 25 € pour les lotos.
 - de fixer les tarifs de location des tables et des bancs à 2 € par table et 1 € par banc avec une caution de 10 € par matériel emprunté,
- Décision de lancer une enquête publique pour vente de deux chemins le 1^{er} démarrant de la parcelle G n° 9 et reliant la parcelle G n° 45 longeant les parcelles 8-9-13-16-45 et 48 et le 2^{ème} à la Devèze à travers les bois,
- Demande d'aménagement du carrefour RD 922 et RD 1 au Pont de Vère avec création de passage clouté, et mise en place de glissière de sécurité le long du camping,
- Annulation de la délibération relative à la construction des logements de la maison partagée avec Ages sans frontières,
- Décision de lancer une enquête publique pour vente du chemin bordant les parcelles J 473 et 141 au prix de 12 € le m² à M. et M^{me} MILLS afin de régulariser une situation de fait créée par le précédent propriétaire,
- Signature d'une convention avec l'entreprise SOUYRIS de Carmaux pour prise en charge de la destruction des nids de frelons,
- Délibération de demande de maintien voire d'augmentation de la capacité disponible sur le site du barrage de Fourogue.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le huit novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET
Ernest GIORGIUTTI - Jean-Fabien SAGE
Jean-Paul HUC - Jean-Pierre ROZIERES
Mmes Karine BERTRAND
Nathalie PHILIPPE - Catherine ESQUEVIN
Jacqueline GASSIN
Représentés : Adeline CARRENO a donné
procuration à Ernest GIORGIUTTI
Delphine CALICIS a donné procuration
à Michel BONNET
Absents : Corinne CALVIÈRE - Olivier BOUTIN
Benoît MARCOUL - Céline BEGIN
Secrétaire : Jacqueline GASSIN

- Fixe l'indemnité de conseil du trésorier au taux de 50 % en application du tarif prévu par l'arrêté ministériel,
- Emet un avis favorable à la modification de l'article 5 des statuts de la CCVG avec effet au 31.12.2016
- Accepte la fusion au 01.01.2017 des communautés du Rabastinois, Vère-Grésigne Pays Salvagnacois et Tarn & Dadou avec transformation en communauté d'agglomération.
- Crée 4 postes d'agents recenseurs pour le recensement de la population, du 19 janvier au 19 février 2017
- crée une régie de recettes pour les locations (salle, bancs et tables),
- Confie la maîtrise d'œuvre des travaux de la maison des associations à M. Henri PHILIPPE pour le montant restant dû 4 861.20 € HT (enlieu et place de Rosanna SABATIE)
- Décide de vendre la parcelle ZD n° 64 d'une superficie de 3 180 m² au prix de 1 250 €, à M. et Mme Glevarec
- Décide de louer les parcelles H n° 947 et 949 d'une superficie de 5381 m² et 2319 m² pour une somme de 100 € annuel à M. et M^{me} Glevarec,
- Autorise M. le maire à signer la convention de gestion avec Tarn Habitat pour les logements « Les Hauts de Cahuzac »,
- Autorise M. le maire à signer la convention d'entretien du giratoire de la RD 922 à Roziès,
- Décide l'inscription du sentier des lavoirs au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée



Permis de construire

accordés au 24/11/2016

Nom et Prénom	Lieu	Nature
WEEKS Julian	Granéjols	Rénovation maison + piscine
EARL DE VERDUN	Verdus	Extension bâtiment stockage
MONTEAN Patrick	St Vincent	Extension chais en habitation

Déclarations préalables

accordés au 24/11/2016

Nom et Prénom	Lieu	Nature
EDYE Thomas	Fontanes	Remplacement porte en baie vitrée
SYRYK Alain	Arzac	Piscine
ESQUEVIN Catherine	Imp l'en de l'el	Remplacement fenêtres et volets
GREENWOOD Robert	La Maladrerie	Création d'un balcon, fenêtre transformée en porte fenêtre
LITRE Yvette	Route de Gaillac	Remplacement menuiseries et réfection peinture façades
AYNARD Ludovic	Verdus	Panneaux photovoltaïques
VAUDOIR Patrick	La Barthe Arzac	Réfection terrasse ouverte

Etat Civil

Ils nous ont quittés

■ BARRIÉ Jacqueline épouse CADARS	2 juin
■ CROMBET Brigitte épouse LAURENT	6 juin
■ AUTHESERRE Annie Veuve IRISSOU	8 juillet
■ LONJOU Augusta Veuve THERMES	12 août
■ POUX Michel	15 septembre
■ CENEDESE Odile veuve PEPIN	30 octobre
■ YECHE Pierre	3 novembre
■ MAESTRIPIERI Sila	23 novembre

Félicitations

- Laurent CADARS et Corinne CALVIERE
23 juillet
- Fabien GUILLON et Jessica RATIER
6 août
- Jean-Pierre DURAND et Hélène GOMEZ
3 septembre
- Elie LOOS et Aurélie ESQUEVIN
1^{er} octobre
- Sauveur ESCARGUEIL
et Lucinda GONCALVES
octobre
- Mounir BAKOUH et Hanan BARKATI
29 octobre
- Nicolas GATIMEL et Adeline CARRENO
26 novembre

Bienvenue

- Gianni PILUDU
28 mai
- Sarah RIGAL
12 juin
- Juliette LAURENT
25 juillet
- Coline DURAND
5 août
- Jean-Loup PINSARD
31 août
- Stan CALMET
7 novembre



S'inscrire sur les listes électorales :

Pour pouvoir voter aux élections présidentielles des 23 et 7 mai 2017 puis aux élections législatives des 11 et 8 juin 2017, il est nécessaire de s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016, au plus tard.

Les électeurs sont normalement inscrits sur les listes électorales de leur commune de résidence. Toutefois, dans certains cas il convient de s'inscrire ou de se réinscrire sur les listes électorales. Ceci concerne :

- Les déménagements entraînant modification du bureau de vote.
 - Les jeunes non recensés.
 - Les Français de l'étranger désirant voter en France.
- L'inscription en ligne dans certaines communes simplifie les démarches. Il suffit de créer un compte sur <http://www.service-public.fr> et de numériser les pièces justificatives demandées ou d'en envoyer une copie par courrier. L'inscription peut aussi se faire en mairie ou par courrier.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : ouijevote.fr

BUREAU DE VOTE changement d'adresse !

Etant donné la forte demande de fréquentation de la Salle des Fêtes, la municipalité a demandé à la Préfecture du Tarn l'autorisation de changer l'adresse du bureau de vote.

Désormais, à partir des élections présidentielles de 2017, nous irons voter dans le hall de l'Ecole Prim'Vère.

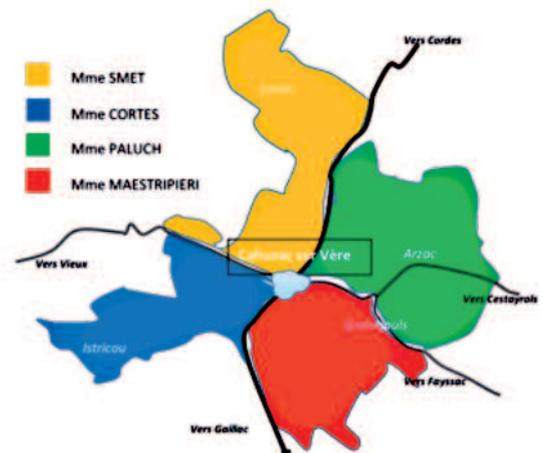


Du 19 janvier au 18 février 2017, aura lieu le nouveau recensement organisé par l'INSEE, comme dans 7000 autres communes de moins de 10 000 habitants.

Répondre à ce questionnaire est obligatoire, (loi n°51-711 du 7 juin 1951) et vous y avez tout intérêt, surtout.

En effet, les recensements qui peuvent paraître bien indiscrets, permettent de construire les différents projets d'aménagement du territoire : autoroutes, voies ferrées, écoles, crèches, hôpitaux, emplacements des pharmacies, logements, ... mais aussi à attribuer la participation financière de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus elle a de besoins, plus la participation de l'Etat est importante. Cela peut même servir aux entreprises.

Déroulement : La mairie de Cahuzac sur Vère a recruté 4 agents recenseurs qui seront formés au préalable. Il s'agit de **Mmes Smet, Paluch, Cortes, et Maestriperi.**



A chacune d'elles un secteur de la commune a été attribué, déterminé par les principales routes (Voir carte). Elles auront donc chacune une partie du village à recenser. Elles vous remettront à domicile les identifiants qui vous permettront de répondre au questionnaire par Internet, (façon la plus rapide). Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, elles vous laisseront un questionnaire papier qu'elles repasseront récupérer ensuite. L'INSEE analysera ensuite toutes les données pour faire un portrait précis de notre commune.

Amélioration de la couverture Haut Débit et Très Haut Débit

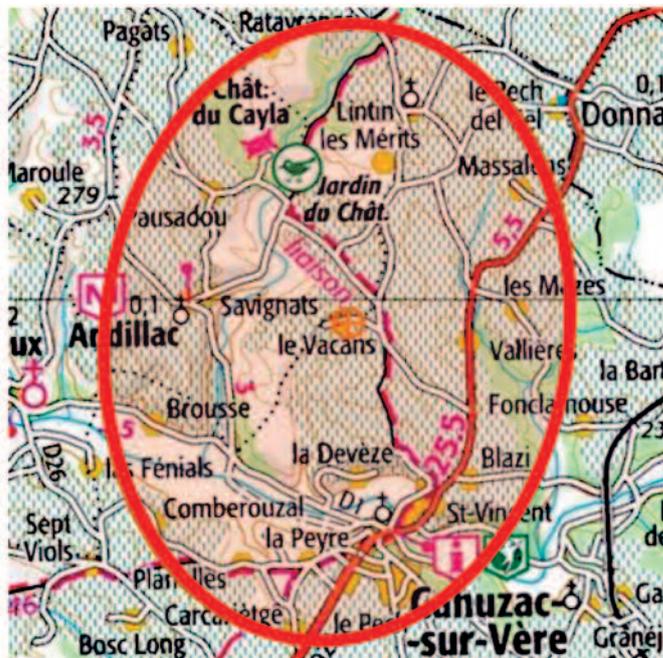
La société Orange travaille actuellement à l'amélioration de la couverture Haut Débit et Très Haut Débit Mobile autour de Cahuzac sur Vère.

Elle va modifier l'antenne-relais existante sur le site Cinq Peyres pour en augmenter la puissance.

Il sera donc possible pour les clients Orange et sur les territoires couverts pas l'antenne (ce qui ne correspond pas à toute la commune, malheureusement, VOIR CARTE), d'accéder à la 4G Internet Mobile Très Haut Débit et à la 3G Internet Mobile Haut Débit.

Date prévue de mise en service : février 2017.

Vous pouvez avoir des renseignements très précis en allant sur ce lien : <http://orangeantenne.cdh-it.com/public/visualisation/00000232t24-16-0-81140-cahuzac-sur-verre>



Les lingettes

ennemies des canalisations !



Ces petites lingettes sont un fléau ! En effet, prévues pour être jetées à la poubelle, elles finissent dans les toilettes ! Et de plus en plus de Cahuzacois en utilisent !

Or, si ces lingettes sont biodégradables, c'est à long terme ! Dans les faits, elles n'ont pas le temps de se décomposer entre les WC et les stations d'épuration. Elles obstruent alors les canalisations et obligent les agents municipaux du village à intervenir en urgence plusieurs fois dans l'année pour sauver les pompes de relevage et éviter les débordements d'eaux usées chez les riverains ou dans le milieu naturel.

Alors, Cahuzacois, soyez attentifs : PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES !



Eclairage nocturne du village

Depuis le mois d'octobre, le Conseil Municipal a décidé d'éteindre l'éclairage nocturne de Cahuzac sur Vère de 23 heures à 6 heures du matin, afin de réaliser des économies d'énergie, en ces temps de baisse des dotations de l'Etat. Cette décision avait déjà été prise depuis plusieurs mois par plusieurs villages autour de nous et dans la région.

Des problèmes de programmation de minuteriers ont rendu le démarrage de cette expérience un peu irrégulier, mais, désormais, les choses sont remises en place. La municipalité fera le bilan de cette expérience au bout d'un an et verra dans quelles conditions la pérenniser.

Covoiturage à Cahuzac

Covoiturer, c'est vraiment faire un geste pour l'environnement et pour le développement durable. En covoiturant vous limitez le trafic routier, la pollution et la consommation d'énergie. Mais c'est aussi économique : vous partagez les frais d'essence, de péage, de parking.

Et enfin, cela favorise l'entre-aide entre les gens et la communication. Alors, Cahuzacois, pour votre porte-monnaie et pour la nature, n'oubliez pas que vous avez à votre disposition une aire de covoiturage sur la commune, au Rond-point de Roziès, juste à côté de l'entreprise Infaco.

Pour organiser vos trajets, vous pouvez aller sur ce site : <https://covoiturage.tarn.fr>



Moins d'herbe coupée, nature protégée.

Au cours de l'année, les usagers de nos routes peuvent être parfois surpris par la hauteur de la végétation des accotements et croire à un défaut d'entretien.

Il n'en est rien. C'est simplement la manifestation d'une nouvelle pratique de fauchage/débroussaillage mise en place au niveau départemental et communal. Cette pratique est appelée « fauchage tardif » ou « fauchage raisonné ». Elle est destinée à préserver la biodiversité des espèces animales et végétales.

Au début mai, les accotements sont fauchés sur une largeur d'un mètre, pour assurer la visibilité et dégager les panneaux, un deuxième passage peut être néanmoins effectué en juin selon la météo.

Puis à partir d'août et jusqu'à la fin de l'année, les fossés et les talus sont à leur tour dégagés, mais sans couper la végétation sur les hauts des talus. Ainsi, cette coupe tardive permet à la végétation d'aller au bout de son cycle biologique et aux animaux de profiter d'un habitat protecteur. Ainsi, le fauchage tardif, ce n'est pas moins faucher, mais faucher ce qu'il faut, comme il faut, quand il faut, afin de préserver notre environnement naturel, limiter le ravinement et la perte de terres, et favoriser un développement durable.

Les pesticides ?

et si on s'en passait dans l'espace public ?



Dés le 1^{er} janvier 2017, la réglementation impose aux communes de supprimer l'emploi de produits phytosanitaires dans l'espace public (pesticides, insecticides, herbicides, produits contre les rongeurs, insectes, limaces...), tous produits nuisibles à la biodiversité, à la qualité des sols et des eaux, et à la santé humaine. Cette législation sera ensuite appliquée aux particuliers en 2019.

Pour aider les communes à faire cette transition, le Syndicat des Eaux de Rivière Cérou-Vère et le CPIE des Pays Tarnais ont organisé à Cahuzac, le mardi 8 novembre, une après-midi de sensibilisation aux dangers des pesticides et ont présenté aux élus et agents municipaux les solutions alternatives envisageables, selon le type d'espace dans la commune : fleurissement, paillage, enherbement, désherbage thermique, mécanique, manuel...

Des démonstrations de méthodes alternatives ont ensuite eu lieu. L'acquisition de ce matériel alternatif est subventionné par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



Cette transition vers des méthodes plus douces prendra un peu de temps et demande de notre part à tous un changement de regard sur nos villages et une participation à tous les efforts pour retrouver

un environnement sain et équilibré.



TOUS LES JOURS, JE TRIE

ET VOUS, TRIEZ-VOUS ?



Pas de doute ... trions et recyclons !

Au fil des années, les consignes de tri sélectif des déchets ont été simplifiées :

Désormais, **TOUS les papiers, TOUS les emballages métalliques, TOUS les aérosols usagés bien vidés, TOUS les flacons plastiques, TOUS les pots de yaourt, barquettes sales et TOUS les cartons** sont recyclés par Trifyl, même s'ils sont sales, cabossés, huileux. Ils doivent donc être jetés à la poubelle jaune.

De gros progrès ont été faits dans le Tarn : avec plus de 5% d'augmentation, le tri des emballages a connu la meilleure évolution de l'ensemble des départements des anciennes régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Cependant, nous devons progresser encore pour réduire nos déchets, car nous produisons encore chacun 500 kg de déchets par an, alors que la moyenne se situe à 1 kg par jour (365 Kg par an).

En triant plus, nous pourrions aussi diminuer notre facture d'ordures ménagères, car Trifyl pratiquant une tarification incitative, les collectivités dont les habitants trient le mieux, paient le moins !

Ainsi, plus nous trierons, moins nous paierons et mieux la nature s'en portera.

Gaspillage alimentaire ?

20 kg de denrées alimentaires sont jetées par habitant chaque année en France. En réduisant le gaspillage alimentaire, une famille de 4 personnes peut économiser jusqu'à 400€ par an !

Vêtements usagés

Actuellement, la société qui s'occupait de ramasser les vêtements usagés déposés dans le conteneur sur le Mercadial a cessé ses activités.

La municipalité s'occupe de chercher une nouvelle société pour continuer d'offrir ce service à ses usagers.

En attendant, nous vous conseillons de déposer vos vêtements usagés, mais en bon état, auprès de la P'tite Friperie, dans le village, sur la route de Gaillac.

De nouveaux tarifs pour les salles municipales

La location des salles municipales (salle des fêtes, salle d'animation par exemple) entraîne des frais importants pour la municipalité qui doit assurer l'entretien du matériel prêté, le chauffage et le nettoyage des salles. C'est pourquoi, le Conseil municipal de Cahuzac a voté une augmentation des tarifs de location des salles, tarifs qui n'avaient pas été revus depuis une dizaine d'années et qui ne correspondaient plus aux tarifs pratiqués par les autres municipalités. Désormais, les locations appliqueront ces tarifs :

PARTICULIERS ET JEUX DE LOTOS

Particuliers domiciliés dans la commune

- Salle des Fêtes (236 places assises) : 150€ + forfait EDF : 30€
- Salle des associations (30 places assises) : 60€ + forfait EDF : 15€

Particuliers extérieurs à la commune

- Salle des Fêtes (236 places assises) : 300€ + forfait EDF : 30€
- Salle des associations (30 places assises) : 150€ + forfait EDF : 15€

Jeux de lotos

- Salle des Fêtes (236 places assises) : 25€
- Une demande de participation aux frais d'éclairage et de chauffage pour les salles à l'étage de la Salle des Fêtes est à l'étude.

ASSOCIATIONS UTILISANT RÉGULIÈREMENT LA SALLE

Afin de participer à l'entretien, le chauffage et l'électricité de la salle des fêtes, une participation forfaitaire annuelle est demandée aux associations utilisant régulièrement cette salle :

- 1 à 2h / semaine : 50€
- 3 à 4h / semaine : 100€
- 5 à 10h / semaine : 150€
- Au delà : 200€



Le Sport après 60 ans...



Jeudi 6 octobre, c'était la Journée nationale des Aidants. A Cahuzac, la municipalité et l'EHPAD de Salvagnac, dans le cadre de la Semaine Bleue, avaient organisé une conférence-atelier sur "Le sport après 60 ans".

En effet, le sport est très important lorsque l'on vieillit. Or, on a tendance à en faire de moins en moins, par peur et par fatigue. Les animateurs ont d'abord présenté les bienfaits de l'activité physique après 60 ans, activité qui est indispensable pour lutter contre les maladies cardiovasculaires, le diabète, la dépression, les problèmes d'équilibre et de chutes.

Puis les présents, peu nombreux, mais très motivés, ont participé avec énergie à des ateliers sur le renforcement musculaire et sur l'équilibre, ateliers adaptés à l'âge et aux problèmes de chacun. Il ne s'agissait pas de faire des exploits, mais d'améliorer ses capacités personnelles.

Tous se sont accordés à dire qu'il faudrait renouveler l'expérience.

Aussi nous pensons proposer, d'ici quelques mois, une nouvelle après midi sportive destinée aux personnes de plus de 60 ans ainsi qu'aux aidants, c'est à dire ceux qui s'occupent d'une personne âgée et qui peuvent avoir besoin de conseils.

Des caméras de vidéo surveillance



Devant les incivilités de plus en plus nombreuses sur le site des ordures ménagères du Mercadial, la municipalité a fait poser plusieurs caméras de surveillance, afin de connaître les citoyens qui ne respectent pas les règles et font peser sur les autres le prix de leur incivilité. Ces caméras semblent avoir calmé les esprits et les déchets encombrants ont diminué, mais pas disparu.

Nous vous rappelons que lorsque vous avez réussi à rentrer une machine à laver, un micro-onde dans votre voiture ou encore un canapé, vous avez fait le plus gros

du travail. Il vous est donc tout à fait possible de continuer jusqu'aux déchetteries de Castelnaud de Montmiral ou de Gaillac. **Déposer votre « colis » au Mercadial est un acte malveillant qui coûte cher à la collectivité qui doit faire évacuer à ses frais, donc au frais de tous, vos déchets non conformes.**

La municipalité étudie la possibilité de mettre en place, à un tarif attractif, un service de ramassage des encombrants, à domicile et sur rendez-vous. Si ce projet vous intéresse, vous pouvez nous faire part de vos avis.

L'avancée des travaux

Ce semestre, la municipalité a poursuivi les travaux de rénovation du village et des alentours.

Les travaux à l'église d'Arzac ont continué à l'intérieur : le crépi des murs qui menaçait de s'effondrer par endroit sur les paroissiens a été restauré, ainsi que le porche de l'église.

La façade de la maison occupée par M.Escoffre, propriété de la Mairie, a été ravalée et la toiture entièrement refaite.

Les travaux de voirie ont été plus discrets que l'année dernière, car les conditions climatiques trop humides et fraîches n'ont pas permis à la Communauté de Communes de venir finir les derniers travaux que nous lui avons commandés.

N'a pu être réalisée que la réfection de l'impasse Gamay au lotissement du Pech, qui en avait grand besoin, comme bon nombre de rues de cet ancien lotissement.

De son côté, l'association Ages sans Frontières avec laquelle la municipalité de Cahuzac sur Vère avait monté un projet de **maison partagée** à côté des logements pour personnes âgées des Hauts de Cahuzac, nous a fait faux bond. Début juillet, nous avons appris brutalement que l'association se retirait de Cahuzac sur Vère et qu'elle partait monter son projet ailleurs, malgré les frais engagés. Une régularisation de la situation a eu lieu, mais la municipalité regrette vivement l'arrêt de ce projet qui complétait tout à fait la maison partagée de l'Oustal. Désormais celle-ci est mise à la location.

La municipalité de son côté a fait **refaire les encadrements très délabrés des arbres** au lotissement Le Pech et à la maison d'animation, afin de redonner un aspect plus propre et élégant aux placettes.

Enfin, les travaux dans la **Maison des Associations** vont reprendre bientôt et deux jolies salles seront aménagées, ainsi que des toilettes aux normes pour les handicapés. La salle du bas bénéficiera d'une ouverture sur le côté ensoleillé, côté rue, ce qui explique les travaux de terrassement qui ont été faits de ce côté là.



Adressage et site Internet

Même si leur action est plus discrète ce semestre, les conseillers municipaux ont travaillé dans différents domaines et dès 2017 les Cahuzacois découvriront certains changements.

Ainsi, la procédure d'adressage que nous vous avons annoncée a bien avancé et tous les habitants de la commune auront une adresse avec un nom de rue ou de route et un numéro de maison. C'est un travail de très longue haleine, fait avec les services de La Poste. Le nom des voies s'est fait en référence avec les lieux-dits usuels de la commune. Ceux-ci pourront figurer, en complément de l'adresse, pour les habitations en secteur rural. La numérotation métrique en campagne pourra comporter jusqu'à 4 nombres (2555 par exemple).

Autre travail en cours : la réfection du site Internet de la commune dont les capacités techniques étaient dépassées et qui n'était pas adapté à l'usage des tablettes et autres smartphones. La municipalité en a profité pour changer de style et compléter certaines rubriques devenues un peu trop limitées avec le temps. Le nouveau site sera lancé en début d'année prochaine et sera sans doute présenté lors de la cérémonie des Vœux du Maire, le vendredi 6 janvier 2017.

Dernière minute !

L'autorisation de sortie de territoire supprimée en 2013 sera rétablie le 15 janvier 2017, en application de la loi du 3 juin 2016 relatif à la lutte contre le terrorisme et du décret du 2 novembre 2016. Cela concerne tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de ses parents. Vous pouvez trouver tous les renseignements nécessaires sur le site « Service-Public.fr »

Bel enthousiasme pour nos jeunes élus qui arrivent pourtant bientôt à la fin de leur mandat !

En effet, ils ont participé, cet été, à un Concours photographique organisé par le Syndicat de Rivière Cérrou-Vère, sur le thème " Les mauvaises herbes, des herbes pas si mauvaises", montrant par là leur sensibilité aux questions de la protection de l'environnement

Après avoir reçu leur prix, ils ont ensuite travaillé sur le nouveau calendrier du Téléthon, financé par la municipalité. Le thème en est cette année : " Les associations cahuzacoises". Ils espèrent n'en avoir oublié aucune, et d'avance



vous présentent leurs excuses, si un oubli avait été fait !

Nos jeunes espèrent recevoir de la part de tous les Cahuzacois, le même accueil chaleureux que les autres années et récolter une jolie somme que nous pourrons tous remettre à l'association du Téléthon pour aider la recherche médicale.

Le prix reste fixé à 6 euros et le calendrier est en vente jusqu'au mois de janvier.

Ils se sont enfin pleinement et très dignement investis dans la commémoration de l'armistice du 11 novembre et de la fin des batailles de Verdun et de la Somme. Ils ont lu avec cœur le texte rédigé par l'association des Anciens Combattants en souvenir des héros cahuzacois et chanté avec tous notre hymne national : « la Marseillaise ».



Leur mandat se terminant en mars-avril 2017, ils vont désormais préparer les élections de leurs remplaçants et mettre en place le calendrier de ces élections qui nécessitent une présentation à leurs camarades écoliers. Les élections seront ouvertes aux enfants de la commune de Cahuzac ou possédant des biens sur la commune de Cahuzac. Le nombre des élus sera sans doute porté de 5 à 7. Une information sera distribuée à l'école de Cahuzac sur Vère.



Une erreur s'est glissée dans le Calendrier du Téléthon, vendu par les jeunes du C.M.E. ! Au mois de février, l'association « Au fil du temps », se consacre activement à la restauration de l'Eglise Saint Jean Baptiste de Granejols et non à l'église Saint Thomas de Cahuzac sur Vère ! Les deux noms ont été mélangés.

Infos C.C.V.G.P.S.

Vère-Grésigne
communauté de communes

Communauté de Communes Vère-Grésigne et Pays Salvagnacois

« L'Oustal 81 » remplace l'OPAH

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
TARN

Après 4 années d'intervention, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, portée par la communauté de communes, s'est terminée à la mi-novembre 2016.

De nombreux propriétaires du territoire ont pu bénéficier de conseils techniques de l'équipe d'animation et d'aides financières (ANAH, programme Habiter Mieux, Eco-chèque Région, communauté de communes, caisses de retraite...) pour réaliser des travaux d'amélioration de leur logement. Malgré la fin de l'OPAH, les propriétaires dont le dossier est en cours continueront d'être accompagnés jusqu'au versement des aides.

Pour les nouveaux contacts, le territoire de la communauté de communes met en place les nouvelles aides du dispositif « Oustal 81 », porté cette fois par le Conseil Départemental du Tarn. Ainsi, les personnes intéressées par les aides à la rénovation peuvent s'adresser à l'équipe de SOLIHA Tarn, basée à Albi, au 05 63 48 10 84.

Attention : l'octroi des aides est toujours conditionné à un certain plafond de ressources et sous réserve de ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt du dossier auprès des services de l'ANAH.

• Elaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire intercommunal

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme s'étend sur les 27 communes membres de l'intercommunalité Vère Grésigne – Pays Salvagnacois. Les études de diagnostic du territoire se sont achevées en fin d'année afin d'identifier les enjeux principaux en matière de développement démographique, d'habitat, d'économie, d'agriculture et de déplacements, ou encore d'environnement et de biodiversité.

L'année 2017 sera consacrée à la définition du projet politique du territoire et à sa traduction en règlement cartographique, en prenant en compte les enjeux de la nouvelle intercommunalité créée au 1^{er} janvier prochain. L'avancement de ce projet sera ponctué d'expositions et de réunions publiques tout au long de la démarche, dans le cadre de la concertation avec les habitants, jusqu'à son approbation prévue en 2018. D'ores et déjà, un registre de concertation est mis à disposition à la communauté de communes, pour recevoir les observations du public pendant toute l'élaboration du projet.

Nouveau : Accès à la cartographie dynamique du territoire !

Le service des systèmes d'information propose une application cartographique interactive libre d'accès présentant les informations relatives au cadastre, au zonage d'urbanisme, aux équipements et services publics, ainsi que la photographie aérienne et les fonds de plan IGN. Retrouvez la cartographie sur le site : <http://consult.carto.ted.fr>

• Instruction des autorisations d'urbanisme : service étendu

L'instruction des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme appliquées pour les 19 communes de la Communauté de Commune Vère Grésigne, va s'étendre aux 8 communes de l'ex Pays Salvagnacois au 1^{er} janvier 2017. Nous accueillons au service instructeur l'arrivée d'Emilie CALVET, qui viendra en renfort de Rosette SACCO, déjà en poste.

Les dossiers d'urbanisme sont toujours à déposer en Mairie, ainsi que les pièces complémentaires contre un récépissé délivré par le secrétariat. Toutefois, la communauté de communes vous accompagne dans toutes vos démarches avant le dépôt d'un dossier : le service urbanisme vous conseille sur votre construction neuve, sur un aménagement d'un bâtiment existant, la constructibilité d'un terrain, les règles d'implantation ou de hauteur des constructions, ainsi qu'il vous aide au montage du dossier avant son dépôt en mairie.

Horaires du service urbanisme de la communauté de communes :

sans RDV, les lundis après-midi et le mercredi matin et sur RDV en dehors de ces demi-journées.

Tél : 05.63.814.815.

ou par mail : urbanisme@cc-vere-gresigne.fr



SPANC

Programme de réhabilitation des assainissements non conformes

La communauté de communes est engagée dans une opération collective de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (ANC). A nos jours, 80 % des installations ont été évaluées positivement, ce qui est un résultat encourageant pour un territoire comme le nôtre, majoritairement desservi en équipement autonome.

Cependant, 20% d'entre elles ont été diagnostiquées non conformes avec la législation en vigueur et créent une forte pollution, pouvant mettre en péril le milieu naturel, surtout les cours d'eau et les sources, ou la santé de tous. Dans ce cas, ces installations doivent être réhabilitées prioritairement. Des aides existent.

La communauté de communes, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, propose un accompagnement technique et financier des propriétaires responsables de cette réhabilitation : cette

aide non soumise à condition de ressources s'élève à un montant maximum de 4 200 euros par installation réhabilitée, selon une grille de critères d'éligibilité.

Si vous souhaitez réaliser des travaux sur votre assainissement, contactez sans plus attendre le service SPANC de la communauté de communes pour vous inscrire à la programmation 2016. Ce programme est reconduit aux mêmes conditions jusqu'en 2018.

RAPPEL

Avant de déposer un permis de construire dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation d'habitation, un dossier d'assainissement doit être déposé auprès du SPANC (Service d'Assainissement de la Communauté de Communes), afin d'obtenir l'attestation de conformité de vos installations, pièce obligatoire du dossier de permis de construire.

AGENDA

des manifestations

1^{er} semestre 2017

22 déc. 2016	L'heure du conte à la Médiathèque, à 16h
6 janvier	Vœux du Maire à la population, à la Salle des Fêtes
7 janvier	Loto 1001 danses
8 janvier	Stage de Zumba, salle des fêtes
11 janvier	Goûter de l'association du 3 ^{ème} âge et Assemblée générale
14 janvier	Loto des pompiers
21 janvier	Loto du Foot UCVG
28 janvier	Loto des écoles
8 février	Goûter de l'association du 3 ^{ème} âge
11 février	Loto du Jumelage Cahuzac-Maar
18 février	Loto du jumelage Cahuzac-Tormac
8 mars	Goûter de l'association du 3 ^{ème} âge
18 ou 25 mars	Carnaval des enfants (association du Foyer Laique)
25 mars	Soirée Soleil (C.A.C.)
12 avril	Repas annuel de l'association du 3 ^{ème} âge
7 mai	Concert de Gospel, à 17h, dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Granejouis. (Assoc. Au fil du temps)
10 mai	Goûter de l'association du 3 ^{ème} âge
14 juin	Goûter du 3 ^{ème} âge
18 juin	Journée Plantes et couleurs : rando+ repas (Association Au fil du temps et les Amis de Mauriac)
30 juin	Kermesse de l'école
2 juillet	Gala de danse (association « 1001 danses »).
7-8-9 juillet	Fête du village (organisée par le C.A.C.)
20 juillet	Marché festif et gourmand (marché nocturne)
1 ^{er} août	Soirée Opéra Soleil : Concert lyrique et repas champêtre (Association Opéra Soleil)
1 ^{er} Août – 7 Août	Venue des correspondants de Maar (Jumelage Maar-Cahuzac)
10 août au 18 août	Voyage des Cahuzacois à Maar



Associations, pensez à nous communiquer les informations sur vos animations, pour qu'on les annonce dans le bulletin municipal, sur le panneau électronique, sur le site de la Mairie et sur la Page Facebook. Les informations données ici sont celles dont nous disposons à la date d'impression.



Le samedi matin 10 septembre 2016 a eu lieu à la Salle des Fêtes de Cahuzac sur Vère le 2^{ème} Forum des associations.

La municipalité tient à remercier les associations présentes ce jour -là ; c'est à dire "Lire à Cahuzac", "Cahuzac au fil du temps", "Chorale Chante Vère", "Opéra Soleil", les Arts Plastiques, KU Foot (FCVG), Les 1001 danses, Gaillac Bénévolat, le Ballon Voyageur, le Foyer Laïque, La Grande Vadrouille, le SAD, Bodyform et la nouvelle association créée par Miss Terre. Les familles cahuzacoises, particulièrement celles qui ont de jeunes enfants sont venues s'informer, découvrir la richesse associative de notre commune et parfois s'inscrire. Ces moments de rencontre sont très importants pour créer du lien entre nous et développer l'attractivité de notre village. Nous réitérerons cette matinée l'an prochain, mais en y apportant encore des améliorations !

Voyage du jumelage



Le Comité de Jumelage Cahuzac-Maar organise, avec son homologue allemand, l'échange traditionnel.

Du 1^{er} août au 7 août 2017, Cahuzac recevra donc les correspondants allemands. Pour cela, le Comité de jumelage recherche des familles d'accueil bénévoles pour héberger les gens de Maar (2 à 3 personnes par famille d'accueil).

Puis du 10 août au 18 août 2017, ce sera au tour des Cahuzacois de partir à la découverte de l'Allemagne. Le Comité souhaite constituer un groupe de 35 personnes de tous âges et l'hébergement se fera en familles hôtes, là aussi.

Le prix sera de : 150 € pour les moins de 30 ans, de 270€ au-delà. Un voyage à un tel tarif nécessite des financements. C'est pourquoi le Comité organise un **Loto du jumelage** le samedi 11 février 2017 à 20 h30.

Venez nombreux !

Pour tout contact : cahuzacmaar@free.fr

RECHERCHE POMPIERS VOLONTAIRES

REJOIGNEZ LES 1 000 SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU TARN

- les interventions sont réalisées soit sur le temps de repos, soit sur le temps de travail en accord avec l'employeur
- la formation de sapeur-pompier volontaire est admise au titre de la formation continue
- les temps passés en intervention et en formation font l'objet d'une indemnisation
- une évolution de carrière est possible
- un droit à une prestation retraite et une protection sociale est prévu
- un travail en équipe, solidarité...

RÉSIDER SUR LA COMMUNE SIÈGE DU CENTRE DE SECOURS OU À PROXIMITÉ

- Être âgé de 17 à 55 ans
- Jour de ses droits civiques
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au casier judiciaire
- Se trouver en position régulière au regard du service national
- Satisfaire aux critères d'aptitude physique et médicale

N'HÉSITEZ PLUS ! OSEZ L'ENGAGEMENT !

Contactez :
SDIS du TARN
15, rue de Jautzou 81000 ALBI
☎ 05 63 77 35 18 • www.sdis81.fr
ou le centre de secours le plus proche

Médiathèque et Municipalité

Les bénévoles de l'association « Lire à Cahuzac » continuent leur œuvre bénévole de diffusion de la culture dans notre commune. Ils offrent un choix de nombreux livres, important et réactualisé, et des DVD, ainsi qu'un lieu très convivial apprécié de tous les utilisateurs.

De son côté, M^{me} Desforges, documentaliste et conteuse, vient compléter leur travail et organise des animations.

Ainsi, durant les vacances de Toussaint, elle a proposé aux enfants de l'école, l'heure du conte sur le thème d'Halloween et des sorcières. Une dizaine d'enfants accompagnés de leurs parents étaient venus écouter la conteuse et rêver en sa compagnie. Cette belle après-midi s'est terminée par un goûter fort apprécié.

M^{me} Desforges vous propose maintenant deux nouvelles activités :

Contes du temps de Noël - jeudi 22 décembre à 16h

Café Souvenirs - Tous les jeudis de 13h30 à 15h
(les horaires sont susceptibles de changer)

Pour parler du Cahuzac et du monde d'hier.
(Dans la salle du 1^{er} étage de la salle de fêtes.)

Faites-le plein d'idées

grâce à votre Office de Tourisme !

À la recherche des animations et activités proches de chez vous ou alentours ? Tous les mois, l'Office de Tourisme du Pays des bastides et Vignoble Gaillacois peut vous envoyer, gratuitement, par mail le calendrier des animations ! Intéressés ? N'hésitez pas à nous contacter au 0805 400 825 (appel gratuit), par courriel : info@tourisme-vignoble-bastides.com ou directement dans l'un de nos bureaux d'accueil. À très vite !!



Retour en images

Restauration de l'Eglise de Granejols, avant...



...après !



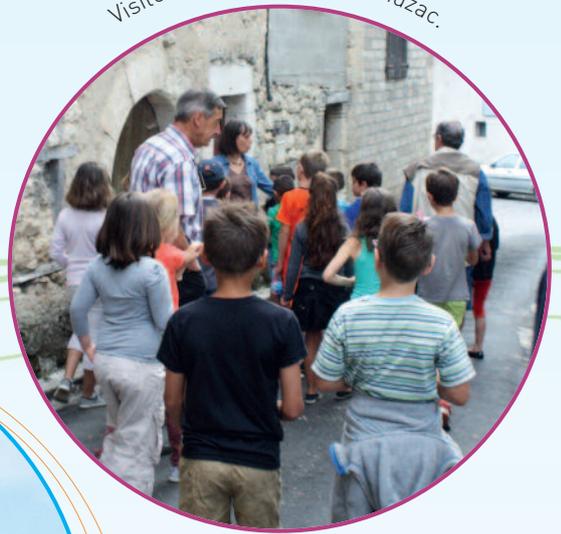
Vide-dressing du foot.



L'église d'Arzac, débarrassée de son garage de brique.



Visite scolaire du Vieux Cahuzac.



Forum des Associations.



Apéritif offert par la municipalité lors des Fêtes de Cahuzac, le 10 juillet.



Marché festif, le 28 juillet.



Armistice du 11 novembre.



Remise de la subvention du Crédit Agricole à l'association "Cahuzac, au fil du temps."

